

Cayenne, le 6 décembre 2023

Bailleurs privés dernière limite pour déclarer vos loyers !

Comme chaque année, la Caf a invité les propriétaires privés et les agences immobilières à déclarer le montant du loyer de juillet de leurs locataires, en ligne sur le site caf.fr.

Cette déclaration permettra de calculer le droit à l'Aide au logement (AL) sans délai, dès janvier 2024. A défaut, le versement sera suspendu.

Les bailleurs concernés ont déjà été contactés par mail.

Pour accéder au service, via l'espace bailleur qui leur est dédié sur le caf.fr, ils doivent utiliser l'identifiant et le mot de passe qui leur est parvenu par mail.

Ce service a été amélioré pour être plus accessible, sur la base des retours utilisateurs. Une vidéo explicative, des tutoriels leur présentent les fonctionnalités à disposition. Une aide en ligne les guide tout au long de leur démarche.

Cet espace leur permet également de signaler le départ d'un locataire, un impayé de loyer, ou encore de mettre à jour leurs coordonnées afin de recevoir toutes les informations utiles à la gestion de leurs dossiers.

En cas de difficulté

Demain, **vendredi 8 décembre 2023** de 7h30 à 13h30, la Caf organise une **journée spécialement dédiée aux bailleurs**, dans ses accueils de Cayenne, Kourou et St Laurent du Maroni. Les bailleurs qui le souhaitent seront reçus sans rendez-vous et accompagnés dans la déclaration en ligne des loyers de leurs locataires.

Cette année, **3 300 bailleurs** doivent télédéclarer :
2 400 l'ont déjà fait et ont profité d'un traitement sécurisé et accéléré de leurs démarches.

